

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 372

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	10 000 000
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	12 000 000	0
Enseignement technique agricole	0	2 000 000
TOTAUX	12 000 000	12 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir les crédits de la mission « Enseignement scolaire » tels qu'issus de la première lecture à l'Assemblée nationale (à l'exception de l'amendement de Gouvernement II-1256 au Sénat). Il revient ainsi sur l'impact de l'amendement II-454 et des amendements identiques II-63, II-203, II-453, II-874 de première lecture au Sénat.